

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2023

Présentation : Daniel PAGEAU

Pour une bonne compréhension et communication délibération N°2023-12-89 du conseil municipal du 12 décembre 2023 portant sur la « Modification du règlement intérieur du conseil municipal - Absentéisme élus et sanctions », il est demandé de faire figurer au PV et au point 8 "modification du règlement intérieur du conseil municipal " : L'article 7 du règlement intérieur, modifié :

Article 7 :

Absentéisme des élus et sanctions

À compter du 1er janvier 2024, les indemnités de fonction sont modulées au regard de la présence effective des élu(e)s municipaux(ales) aux séances du conseil municipal La période de décompte des absences est le semestre : - 1 ère période du 1er Janvier au 30 juin - 2ème période du 1er juillet au 31 Décembre. La référence pour la comptabilisation des présences et des absences est : la séance du conseil municipal (un pouvoir n'est pas considéré comme présence au conseil). Une régularisation semestrielle sera effectuée sur les six mois suivant le semestre écoulé au vu du barème suivant : - Jusqu'à trois absences aux réunions du semestre écoulé : indemnité complète - Plus de trois absences aux réunions du semestre écoulé : suppression de la totalité des indemnités à percevoir durant les six mois suivants. Toute absence est décomptée sauf celles dûment justifiées auprès du Maire par les élu(e)s concerné(e)s et liées par exemple à des raisons d'ordre médical, à des événements à caractère exceptionnel (intempéries par exemple) ou personnel (obsèques, enfant malade...), ou une représentation du conseil municipal demandée par le Maire. Lors de la séance la plus proche suivant la fin du semestre concerné (par exemple CM de juillet et CM de Janvier), un état des absences des élu(e)s municipaux(ales) sera présenté et approuvé, pour application des modalités énoncées ci-dessus concernant les indemnités.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 12 décembre 2023 avec rajout de l'article 7 du règlement intérieur.

2. Décisions du maire prises en application de l'article L.2122-22 CGCT

Présentation : Daniel PAGEAU

Par délibération du 15 juin 2020, le Conseil Municipal a délégué au Maire les attributions prévues par l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Aux termes de l'article L.2122- 23 du CGCT, le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal des décisions prises en vertu de l'article L.2122-22.

C'est dans ces conditions qu'il est rendu compte ci-après les décisions :

NUMÉRO	DATE DE SIGNATURE	TIERS	DÉSIGNATION	MONTANT (TTC) EN € - OBSERVATIONS	OBSERVATIONS COMMENTAIRE
D-2023-254	07/12/2023	LEGALLAIS	Boite à clé une en stock et la seconde pour le sous-sol salle poly + cendriers	199,46	
D-2023-255	07/12/2023	RIPOCHE	Arbres + tuteurs	274,65	
D-2023-256	07/12/2023	PROPRIA	Matériel hygiène bâtiments	3 428,21	Matériel de ménage et d'entretien
D-2023-257	07/12/2023	JPH DISTRIBUTION	Matériel hygiène bâtiments	554,40	
D-2023-258	07/12/2023	YESS	Chauffage d'appoint en cas de panne	561,48	5 chauffages d'appoint pour divers bâtiments
D-2023-259	11/12/2023	CM BATI	Reprise et traitement charpente maison 4 rue de la vallée du havre (maison Héas)	1 513,20	
D-2023-260	11/12/2023	BAILLY QUAIREAU	Reproduction clés pass	97,18	
D-2023-261	11/12/2023	LACROIX	Panneaux pour aménagement liaison douce Cuette	616,66	
D-2023-262	13/12/2023	LEGALLAIS	Porte manteaux pour les préaux cour école dans le cas de la pose méridienne et les récrés	454,42	
D-2023-263	13/12/2023	ENJOYURSPACE	Rideaux aux trois fenêtres pour faire le noir dans le cas de vidéo projection	1 113,20	
D-2023-264	13/12/2023	ESPACE CRÉATIC	Signalétique circuit du Pont Noyer	4 056,69	
D-2023-265	13/12/2023	TE 44	Supplément pour le déplacement des mâts éclairage bas du bourg	1 031,11	

NUMÉRO	DATE DE SIGNATURE	TIERS	DÉSIGNATION	MONTANT (TTC) EN € - OBSERVATIONS	OBSERVATIONS COMMENTAIRE
D-2023-266	13/12/2023	ANVOLIA	Filtres neuf pour la CTA salle de théâtre	411,65	Centrale traitement aire AL-THÉA
D-2023-267	13/12/2023	ANVOLIA	Panne CTA salle motricité : remplacement de la résistance électrique qui réchauffe l'air	841,08	
D-2023-268	14/12/2023	YESS	Éclairage autonome solaire pour le préau Motricité et le local ou ranger les vélos	261,53	
D-2023-269	22/12/2023	NEW LOC	Location nacelle illumination + entretien salle de sports	1 037,23	
D-2023-270	22/12/2023	JR SIGNALISATION	Sécurisation la Gruère, balises Jounière	842,16	Y compris peinture et panneau
D-2023-271	22/12/2023	LEGALLAIS	Cylindres clés écoles	1 121,88	5 cylindres (en changement à l'école AH)
D-2023-272	17/12/2023	LACROIX	Panneaux sentiers pédestres	653,68	
TOTAL				19 069,87	

3. N°2024-01-001 Convention de partenariat avec POLLENIZ 44 - frelons asiatiques

Présentation : Thierry RICHARD

La Commune est confrontée à la présence de nids de frelons asiatiques qui créent un problème de santé publique du fait des risques de piqûres et un risque vis-à-vis de la biodiversité.

Consciente de ces problématiques et afin de limiter la prolifération des frelons asiatiques, la Commune a décidé d'adhérer à VESP'Action, schéma intercommunal pour une limitation des risques liés au Frelon asiatique proposé par POLLENIZ.

Objectifs

Coordonner techniquement et administrativement la lutte contre le frelon asiatique, et l'organisation de la destruction des nids par traitement insecticide avec démontage sur la Commune.

Le démontage des nids vise à supprimer tous risques de contamination des chaînes alimentaires (oiseaux et insectes) présentes dans l'écosystème par les insecticides.

Considérant l'exposé ci-dessus,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par une abstention et 19 voix pour :

- **APPROUVE** la convention de partenariat avec POLLENIZ 44 - frelons asiatiques annexée à la présente délibération,
- **FIXE** la participation financière communale à 50% du coût des frais de destruction des nids de frelons asiatiques chez les particuliers
- **AUTORISE** le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération.

4. N°2024-01-002.Création groupe projet Construction transitoire d'une mini-crèche et du LODJ

Présentation : Frédéric DELANOUE – Roseline VALEAU – Suzanne LELAURE

Mini-crèche : Devant la problématique au niveau de la garde des enfants (Baisse importante des assistantes maternelles sur la commune et dans le secteur en général) et dans l'attente de la construction d'un bâtiment relatif à ce sujet, une réflexion est en cours pour rechercher une solution intermédiaire...

A ce jour les locaux sont partagés avec le périscolaire dans la maison de l'enfance et ne sont pas compatibles (ouverture lundi et vendredi de 9H15 à 16H15) pour une ouverture correspondant aux attentes des parents.

La réflexion porte sur la mise en place d'un modulaire pour la création de 12 places dans un premier temps à tendre vers 18 places à terme et une ouverture à 4 jours évolutive en fonction sondage à réaliser. Plusieurs rencontres ont été effectuées à ce jour (personnel petite enfance, PMI, modulaires Portakabin...)

Cette démarche s'effectue en relation avec le SIVOM qui suit le projet et favorable à la mise à disposition personnel qui pourrait être en janvier 2025...

Local jeunes : CAR a adressé un courrier à la Mairie le 21 novembre 2023 pour information sur la vétusté du LODJ, suite à l'accident de travail de Mathieu PINEAU qui a engendré un arrêt de travail de trois semaines. La porte d'entrée s'est refermée brusquement sur sa tête, un jour de tempête. L'état actuel du local jeunesse est tel qu'il n'assure plus la sécurité physique des jeunes et du salarié. A cela s'ajoute la nécessité de le délocaliser au vu de la construction des maisons seniors. Une réflexion est également en cours pour rechercher une solution temporaire... Les deux projets étant plus ou moins liés.

Considérant l'exposé ci-dessus,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DÉCIDE** la création du groupe projet pour la construction transitoire de la mini-crèche et du LODJ ; les élus municipaux faisant parti de ce groupe projet sont les suivants : Sylvie LE MOAL, Florence SALOMON, Suzanne LELAURE, Roseline VALEAU, Frédéric DELANOUE, Daniel PAGEAU
- **AUTORISE** le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération.

5. N°2024-01-003. Convention partenariat avec école architecture - L'ENSA Nantes

Présentation : Cécile COTTINEAU

L'ENSA Nantes et les porteurs du projet ont construit un partenariat pédagogique pendant l'année universitaire 2023-24 pour les élèves de master : suivant une approche pluridisciplinaire, les étudiants de l'ENSA Nantes sont amenés, dans le cadre de leur formation initiale et de leur projet de fin d'études, à créer et proposer des projets expérimentaux. Au terme d'un exercice pédagogique du second semestre organisé par l'ensa Nantes, la réponse au sujet proposé par le porteur de projet est réalisée sous forme d'un prototype, dans le cadre du présent partenariat.

Le prototype est un outil de travail utilisé pour tester une solution. Cette phase de conception - réalisation est une aide à la décision pour avancer sur le sujet proposé par le porteur de projet. Le prototype est par définition un objet non complètement abouti, qui résout des questionnements, qui peut en poser d'autres, et qui est potentiellement développable en projet construit. Cette dernière phase de développement est à la charge du porteur de projet après la livraison du prototype par les étudiants.

L'objet de la présente convention est de fixer les engagements réciproques des Parties pour

- La fabrication, l'enlèvement, le transport et l'installation de l'abri pour les pressesoirs,
- L'étude et la fabrication d'un prototype pour accueillir les pressesoirs
- L'étude et la proposition d'un emplacement pour l'installation des Pressoirs avec la récupération et ou la réutilisation des hangars de la Tricotière,

A l'issue du semestre (fin juin 2024), les prototypes seront livrés et montés in situ. Le coût du démontage, du transport et du remontage in situ le cas échéant est inclus dans le budget des porteurs du projet.

Les étudiants de l'ensa Nantes remettent aux porteurs du projet une fiche technique détaillant notamment les caractéristiques techniques et la procédure de montage/démontage de chacun des biens, tenant compte des impératifs de sécurité

- a) L'ENSA Nantes prend en charge les dépenses liées à la réalisation de cet atelier pédagogique jusqu'à 1 000 € TTC
- b) Les frais des enseignants (déplacements) sont pris en charge par l'ensa Nantes
- c) Les porteurs du projet prennent en charge les opérations financières pour la réalisation de ce prototype, à hauteur de 13 000 € TTC.

Ce montant correspond à :

- L'achat des matériaux nécessaires à la réalisation du prototype et aux maquettes préparatoires.
- Les frais de transport des biens.
- Les frais éventuels d'expertise (bureau de contrôle, experts de la construction, ...).

Le montant de 13 000 € TTC sera versé à l'ENSA Nantes par la Mairie de Couffé comme suit :

- Un acompte de 30% soit 3 900,00€ sera versé à la signature la présente convention
- Le versement du solde sera effectué à l'issu de la mission l'ENSA Nantes

Considérant l'exposé ci-dessus,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** la Convention partenariat pour les pressoirs, annexée à cette présente de délibération, avec L'École Nationale Supérieure d'Architecture de Nantes, dont le siège social est situé au : 6, quai François Mitterrand BP 16202 – 44262 NANTES cedex 2,
- **AUTORISE** le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération.

6. Comptes rendus des commissions municipales et extra-municipales

6.1. CR Commission transition écologique – GP Jardin partagé du 14/12/2023

Présentation : Yves TERRIEN

1. Retour sur l'opération « une naissance, un arbre » :

o Le déroulé de la matinée du 25 novembre et photos,

Les conditions de réussite de l'évènement étaient réunies, la météo ensoleillée, la bonne participation des familles (16 et 2 excusées), une bonne préparation des plantations et de la journée et un bon moment d'échanges et de convivialité avec les familles. Les photos sont disponibles, mais ne seront pas exploitées en raison de la présence des enfants (loi RGPD).

o Perspectives d'identification des « binômes arbre/enfant »,

Les panneaux individuels en Dibond sont onéreux, un support est nécessaire pour chacun.

La perspective de la borne QR code est envisagée car elle peut cumuler l'information sur les caractéristiques des 6 essences d'arbres et la communication du plan de plantation.

o Entretien et accès :

La perspective de fauche tardive de la parcelle est souhaitée avec des îlots de refuges en fauche bisannuelle pour une sauvegarde optimale de la biodiversité, le broyage étant prohibé. L'éco pâturage qui est une alternative à la fauche a aussi des inconvénients écologiques et financiers.

Un point sera fait en C. EV&MA sur la gestion différenciée des espaces communaux.

L'accès aux plantations par un linéaire de tonte n'est pas retenu.

o Proposition de 6 fiches essences à remettre aux familles et ou à mettre sur site.

Présentation des 6 fiches. Ces fiches seront distribuées aux familles et renseignées au support QR code.

2. Informations sur le volet diagnostic environnemental (Thema Environnement) du site de la Tricotière (notamment l'espace agricole dont le jardin partagé) :

o Conclusions de l'inventaire « zones humides »

Les prospections botaniques n'ont pas identifié de zones humides contrairement à l'étude pédologique qui a permis de délimiter une zone humide de 8255 m².

Le jardin situé sur la parcelle à l'ouest de la mare, un impact potentiel sur les zones humides serait alors porté. Cet impact n'est pas quantifiable à ce jour, aucune esquisse n'étant élaborée.

En revanche l'aménagement futur du jardin partagé sera potentiellement sources d'impacts sur la zone humide pédologique.

10

3. Travaux aménagements du jardin partagé (ganivelle, portillon, abri, etc.).

- o Ganivelles et portillon : besoins estimés de 50ml en 110 sur le budget 2023, devis en cours.
- o Retrait bâche effluents sur le domaine communal : le diagnostic de son état est à faire et la faisabilité technique de son retrait est à assurer dans le cas de sa préservation, sa réutilisation et la vente ou rétrocession à un tiers (particulier, maraicher). A voir avec les STM.
- o Transfert de la terre végétale à prévoir au Printemps pour créer des ondins et buttes de terre.

4. Moyens pour faciliter la création de l'association :

La création en 2024 de l'association est l'objectif souhaité et fera l'objet principal de la prochaine réunion.

Mobilisation d'un noyau dur pour initier et créer le bureau de l'asso.

- o Communication : Informer sur les besoins humains bénévoles dans le bureau, faire un appel à

candidats.

- Évènement : Élargir l'invitation lors des travaux d'aménagements des ganivelles et ondins de terre.

5. Questions diverses

- **Projet de plantation de haie bocagère :**

Il est proposé la plantation d'une haie bocagère pour l'hiver 2024/25 sur les parcelles communales de la Tricotière en marge du terrain de foot et des habitations rue du Côteau.

La haie serait plantée sans talus et à 2 m en limite de propriété. Le linéaire cumulerait 160ml sur la parcelle agricole et 170ml sur l'OAP.

Le projet de plantation pourrait bénéficier de financements de la COMPA dans le cadre d'une convention préalable aux travaux d'aménagements de dispositifs anti-érosifs et de polluants sur bassin versant.

Le projet de plantation est soumis à l'approbation du bureau municipal notamment pour le linéaire sur le périmètre de l'OAP de la Tricotière et de l'aval de LAD.



Questionnement des riverains -> A voir en BM pour plantation haie à 2 m des riverains ?

6.2. CR commission voirie – CR GP Sentiers pédestres du 05/12/2023

Présentation : Yves TERRIEN

1. Circuit du Pont Noyer :

➤ **Attribution des subventions, Informations diverses sur l'inscription au PDIPR Trail lors de la Commission Permanente départementale de novembre :**

- Deux demandes de subvention accordées (une en fonctionnement d'un montant de 1625 € et un investissement de 5795 €),
- La signature par le Département des conventions de passage du circuit du Pont Noyer.
- Le dossier d'inscription du circuit Pont Noyer au PDIPR sera soumis au vote de la commission permanente du 25 janvier 2024 au titre de la randonnée et du trail avec l'autre circuit de Couffé (La Gazi les Noues).

➤ **La réactualisation des devis signalétiques :** (Espace Créatic) et des aménagements (ELI) et de la signature des bons de commande dans les délais requis soit fin décembre s'impose dans la perspective de la réalisation des projets sur le budget 2023.

Plusieurs alternatives alimentent le débat :

- Attente budget 2024,
- Compartimer la commande (les poteaux) afin d'engager le budget,
- Signer l'ensemble des bons de commandes pour une réalisation des actions sur le budget 2023.

Suite à un avis pris auprès du DGS le 6 décembre, la réactualisation des devis s'impose et est lancée pour une signature des bons de commande dans les délais sur le budget 2023.

➤ **Élaboration graphique du panneau de départ en partenariat avec l'Espace Tourisme et Loisirs de la COMPA (Mme Ludivine PINEAU) :**

Rencontre le 13 octobre entre Mme Ludivine Pineau et Yves Terrien pour diagnostiquer le patrimoine bâti ou disparu du circuit et à valoriser à travers les différents supports de communication de la COMPA, de la mairie, de l'élaboration graphique du panneau de départ et autres supports (panneaux et totem).

Il est proposé d'associer la C. Tourisme et Patrimoine (Cécile COTTINEAU) et l'association Au Temps le Dire à la prochaine réunion.

➤ **Variante des mollets :**

Suite à la signature d'une convention de passage, le sentier des mollets sera rétabli après quelques aménagements, cette variante n'aura pas la reconnaissance PDIPR.

2. Sentier de Cuette :

- Enclenchement du programme de travaux suite à la signature de l'acte de vente de la parcelle :
 - Travaux de busage, 100ml sur 2m de large, Les travaux par les TP Landais prévus du 18 au 21 décembre 23, (rappel devis : 22200€) + *coût déplacement barrière sécurité.*
 - Mobilier signalétique de sécurité RD 21 :
 - 4 balises J6 sont prévues, devis en cours
 - Panneaux signalisation piétons, le Dép44 préconise 2 en pré-signalisation et 2 en signalisation « traversée randonneurs » devis en cours.
 - Travaux de défrichage par les bénévoles prévus le mercredi 20 décembre et aménagements divers (escaliers).
 - Clôture du linéaire de la parcelle privée, 130ml de 4 fils torsadés, devis de 1179,36€ (matériaux et prestations), travaux prévus début 2024.

3. Circuit de la Gazi/les Noues :

- Dossier PDIPR mis au vote à la commission Permanente du Dép.44, le 25 janvier 2024.
- Amélioration de la signalétique à prévoir :
Refaire les peintures sur les flèches à la bombe comme au plan d'eau et mieux matérialiser les passages sur les pelouses par une tonte fréquente, réinstaller quelques poteaux et fléchages.
- Information sur les difficultés d'acquisition des linéaires entre le ruisseau des Noues et la route de la Favrie :
- Fiche sentiers pour la communication au public (à finaliser avec Valérie LIMOUSIN) :

4. Questions diverses

- Jonction du chemin de la Gazi au chemin de la Bitière, la perspective d'échange de foncier pourrait être envisagée dans les conditions du respect des enjeux environnementaux.
- Retrait passerelle du Pont Noyer le mardi 19 en après-midi selon la météo avec l'aide des bénévoles du groupe sentiers. + *Inviter association VLMC*
- Sentier du Beusse, une rencontre avec le responsable de la chasse est à prévoir.
- Le développement de sentiers vers Mouzeil à partir de la Gravelle est à mettre à l'ordre du jour.

7. Informations et questions diverses

7.1. Préfiguration journée internationale des droits des femmes

Présentation : Émilie GUYONNET

Le 8 mars est une journée de rassemblements à travers le monde et l'occasion de faire un bilan sur la situation des femmes. Traditionnellement les groupes et associations de femmes militantes préparent des événements partout dans le monde pour :

Fêter les victoires et les acquis faire entendre leurs revendications améliorer la situation des femmes

C'est aussi l'occasion de mobiliser en faveur des droits des femmes et de leur participation à la vie politique et économique.

Les Nations Unies définissent chaque année une thématique différente.

Présentation du projet en cours de construction

Jour, horaire et Lieu	Animation proposée	Partenaire animateur	Public ciblé
21/02 au 31/03 Aux horaires d'ouverture de la Bibliothèque	Expo bien dans leur genre	Bibliothèque	Public
6/03 au 24/03 Althéa	Expo inégalités	LODJ	Public
Mercredi 6 mars soirée - Althéa	Soirée débat animé	LODJ + structures jeunesse SIVOM	Les ados du LODJ
8 et 9 mars Althéa	Expo vente	A. Gilet	Public
Vendredi 8 mars midi - LODJ	Repas Girl power	LODJ	Les ados du LODJ
Vendredi 8 mars 19h - Althéa	Inauguration expos		Public
Vendredi 8 mars 19h30 - Althéa	Soirée festive (théâtre, chorale et food truck)	Ginettes + ?	Public
Samedi 9 mars matin - Bibliothèque	Atelier Kit lunaire	Bibliothèque	Femmes (?)
Samedi 9 mars après-midi - Althéa	Atelier repair vélo		Public
Samedi 9 mars soirée - Althéa	Ciné débat « les échappées »		Public
Dimanche 10 mars 10h-13h Salle des chênes	Marche et mini conférence sur les violences conjugales	VLMC et Lily cerise	Public

Une idée des activités qui nécessite un soutien financier : (Validé par le BM du 18/12/2023)

- Exposition inégalités : 60 €
- Atelier Kit lunaire : 250 €
- Film les échappées : 300€ => *Prise en charge par le Département*
- 4 courts métrages Audacieuses : 170€ HT. -> *Non retenu*

Participation de la Conseillère départementale : Myriam BIGEARD

Gratuité des manifestations sauf marche au profit du VMLC

7.2. Création marché (Commission économie du 27/11/2023)

Présentation : Joseph BRULÉ

La commission activité économique, élargie aux entreprises volontaires pour l'instauration d'un marché, avait validé les critères pour l'implantation de ce marché, ainsi que le lieu. Toutefois le bureau municipal n'avait pas entériné le choix du lieu. La commission a réfléchi à l'implantation d'un autre emplacement plus sécurisé

Rappel des décisions validées par la commission du 14/11/2022 : installer le marché sur les places de stationnement devant le café autour de l'îlot de la place Saint-Pierre, disposant de 56 m linéaires, et d'une bonne visibilité. Cela nécessite la mise en place de panneaux interdisant le stationnement le vendredi à partir de 14 heures, mettre des barrières de sécurité pour interdire la circulation sur la voie, et d'installer les branchements électriques.

Il était également proposé de réduire la vitesse à 30 km/H sur la place.

D'autres part nous avons défini les produits à privilégier sur le marché, à savoir : Poissonnier, Volailleur, Fromager, Crêpier, Apiculteur, Caviste, Fleuriste, Pépiniériste... Nous avons également précisé qu'était retenu en priorité le plus renommé, ensuite plus dynamique.

Après avoir échangé, la commission propose l'installation du marché dans la cour du presbytère, à condition de supprimer le portail ainsi que les piliers, réduire la hauteur du mur sud & des premiers mètres du mur ouest, de réaliser des aménagements permettant le stationnement des étals des commerçants sur les parties non gravillonnées, et d'installer l'eau et l'électricité.

Abaissement du mur à travailler avec la commission patrimoine

7.3. CR rencontre nouveaux médecins « Tatiana ONG et Maïwenn GOBIN du 22/12/2023

Présentation : Daniel PAGEAU

1) Présentation Maïwenn GOBIN : Habite à THOUARÉ

Après une reconversion, s'est installée comme médecin à St FULGENT (4 jours semaine) courant 2020 + travaille aux urgences à l'hôpital de Montaigu et effectue quelques gardes de nuit à l'hôpital d'Anceis.

⇒ Maïwenn a donné son accord pour commencer en juin 2024 à COUFFE (Contrat avec la commune de St Fulgent se terminant fin mai 2024).

2) Au niveau du cabinet => RAS il convient parfaitement à Mmes ONG et GOBIN. Toutefois quelques aménagements à apporter en terme de rangement compte tenu d'un manque de grandeur

□ *Doivent refaire le point ensemble sur les quelques aménagements à apporter fin janvier début février pour les inscrire au budget 2024*

- Ménage : Recherche en cours d'un prestataire financé par les docteurs
 - Bail à revisiter -> Tatiana a revu avec l'ordre des médecins et il y aurait quelques précisions à apporter notamment en cas de rachat des cabinets avant l'expiration du bail...
- 3) Conditions installation Maïwenn => Idem aux conditions d'installation de Tatiana soit la gratuité du cabinet durant les 6 premiers mois d'installation (juin à novembre 2024)
- 4) Fonctionnement : Installation de la plaque médecin de Tatiana le 8/01/2023
- Consultations Tatiana : Lundi, mardi, mercredi et vendredi avec possibilité d'un adjoint le lundi et mardi
- Consultations Maïwenn : 5 jours semaine à compter juin 2024. Dans cette attente JY BAZIN continue son activité jusqu'en juin 2024

7.4. Distribution bulletin municipal

Présentation : Cécile COTTINEAU

Parution du bulletin municipal en janvier (Le bulletin devrait être imprimé et livré la semaine du 15 janvier). Depuis 2021, ce sont les conseillers municipaux, par binôme, qui le distribuent aux Coufféens en porte à porte. Cette action est reconduite sur la période du 19 au 27 janvier 2024

Reconduction des mêmes binômes et mêmes secteurs de distribution que l'année dernière. Proposition que Florence SALOMON fasse binôme avec Émilie GUYONNET.

Il a été réprécisé que cette distribution est un moment privilégié à partager avec les Coufféennes et Coufféens et que sauf absence des personnes les bulletins doivent être remis aux citoyens.

7.5. Cérémonie mariages

Présentation : Daniel PAGEAU

Il semblerait que des conseillers souhaitent officier en compagnie du maire ou d'un adjoint lors des cérémonies de mariage

Personnes intéressées : Émilie GUYONNET, Sylvie FEILLARD et Eugénie MBILEMBI BOMODO

7.6. Retour sur les vœux à la population du 14 janvier dernier

Présentation : Daniel PAGEAU

- Environ 200 personnes présentes,
- Retours positifs notés par certains élus : - Diversifier les boissons, Diminuer la durée (raccourcir les interventions), améliorer la prise de paroles, enrichir le power-point avec plus de photos), photos des associations non mises, éviter redondance discours maire et présentation des élus.

Sinon les retours des personnes présentes ont été très positifs

Séance levée à 22h00

FEUILLE SIGNATURES REGISTRE PROCÈS VERBAL SÉANCE DU 18-01-2024

SÉANCE N°01 – PROCÈS VERBAL

L'an deux mille vingt-quatre le dix-huit janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de COUFFE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des Chênes – 2, Avenue des Chênes 44521 COUFFÉ, sous la présidence de M. Daniel PAGEAU, Maire.

Conformément à l'article L 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la séance a été publique.

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 janvier 2024.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

PRÉSENTS : M. BLANDIN Fabrice, M. BRULÉ Joseph, M. CHEVALIER Charles, Mme COTTINEAU Cécile, M. DELANOUE Frédéric, Mme FEILLARD Sylvie, M. GOURET Laurent, Mme GUYONNET Émilie, M. JOUINEAU Daniel, Mme LE MOAL Sylvie, Mme LELAURE Suzanne, Mme MBILEMBI BOMODO Eugénie, M. PAGEAU Daniel, M. RICHARD Thierry, Mme SALOMON Florence, M. TERRIEN Yves, Mme THOMINIAUX Leïla, Mme VALEAU Roseline, Mme VIGNOLET Céline,

ABSENTS-EXCUSÉS : M. BARTHELEMY Fabrice, M. SOULARD Éric,

ABSENTES : Mme AURILLON Noémie, Mme FAYOLLE Julie,

POUVOIR :

M. BARTHELEMY Fabrice donne pouvoir à M. PAGEAU Daniel

Mme VIGNOLET Céline a été désignée secrétaire de séance.

NOM PRÉNOM	SIGNATURE	NOM PRÉNOM	SIGNATURE
M. BLANDIN Fabrice		Mme LELAURE Suzanne	
M. BRULÉ Joseph		Mme MBILEMBI BOMODO Eugénie	
M. CHEVALIER Charles		M. PAGEAU Daniel	
Mme COTTINEAU Cécile		M. RICHARD Thierry	
M. DELANOUE Frédéric		Mme SALOMON Florence	
Mme FEILLARD Sylvie		M. TERRIEN Yves	
M. GOURET Laurent		Mme THOMINIAUX Leïla	
Mme GUYONNET Émilie		Mme VALEAU Roseline	
M. JOUINEAU Daniel		Mme VIGNOLET Céline	
Mme LE MOAL Sylvie			